



# Programme : formation médiations juridiques

2023

## Public visé :

*Professionnels du paysage :*

*Paysagistes*

*Jardiniers paysagistes*

*Agents territoriaux de services techniques*

*Agents communaux de services techniques*

*3 ans d'expérience professionnelle requise*

*Formation pour professionnels du paysage*

## Pré requis :

*Niveau BTS A obligatoire*

*Niveau BAC PRO / général ou autres sur dossier : entretien puis CV et lettre de motivation*

## Objectif(s) pédagogique (s)

### **Aptitudes :**

- *Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour résoudre des litiges*
- *Répondre avec preuves à des faits, en respectant une procédure*
- *Comprendre les fonctionnements d'un médiateur*

### **Compétences :**

- *Capacité avérée de diagnostiquer, deviser, répondre à la demande d'un client*
- *Connaître la nature d'un litige*
- *Ordonner et gérer un dossier client par l'intermédiaire d'un support juridique depuis la demande du client jusqu'au visuel*
- *Être à l'écoute, respecter le principe du contradictoire*
- *Faculté d'adaptations*

*Durant la formation les stagiaires apprendront les fonctionnements d'une médiation suite à un litige dans un aménagement paysager avant expertise.*

*A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de constituer et restituer un argumentaire pour justifier de ses choix, de l'arbitration de ses plans et de l'application de son savoir-faire dans le respect de la réglementation en vigueur.*

## Durée et modalité d'organisation :

*Durée : 7h  
Horaires : 9h – 12 / 13 – 17h  
Organisation : présentiel  
Au sein de ALT Corporation  
Taille du groupe : 1 stagiaire minimum / 6 maximum*

**Lieux :** en distanciel

## **Délai d'accès :**

*Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation : 15 jours avant le début du module et en fonction des places restantes.*

**Tarifs :** sur demande

## **Déroulé / contenu de la formation :**

- *Médiation juridique sur les principaux problèmes paysagers de voisinage*
- *Médiation juridique sur les risques des arbres par rapport aux assurances*
- *Expertise plantations*
- *Expertise terrasses*

## **Moyen d'encadrement :**

*Responsable commercial des pépinières du lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye  
Concepteur paysagiste  
Expert judiciaire privée  
Membre du comité de direction des experts judiciaires de l'UNEP*

## **Méthodes mobilisées :**

*Pédagogie pro active et participative.*

*Présentation des notices explicatives, fiches et documents techniques, cahier d'entretien.*

*Présentation du devoir de conseil.*

*Présentation d'un procès-verbal de réception de travaux.*

*Analyse d'un constat d'huissier.*

*Constats de garantie décennale, garantie de reprise avec analyse de sol, assurance barème de l'arbre.*

*Supports : documentations techniques*

*Projections : litiges sur chantiers*

- *Répartition pédagogique : 40 % de pratique, 60 % d'apports théoriques*
- *Participation active et l'expérimentation des participants est privilégiée*
- *Exercices pratiques, outils d'analyse,*
- *Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation.*

## **Modalités de suivi et d'évaluation :**

*QCM début et fin*

*Feuille d'émargement par demi-journée*

*Attestation de présence*